



SESSION RÉGULIÈRE DU 12 NOVEMBRE 2012

1. OUVERTURE ET CONSTAT DU QUORUM

PRÉSENCES

Monsieur	Gaétan Morin	Maire	
Monsieur	Réal Payette	Siège	#1
Monsieur	Gilles Arbour	Siège	#2
Monsieur	Serge Forest	Siège	#5
Monsieur	Noël Lefebvre	Siège	#6

Madame Catherine Haulard, Directrice générale, Secrétaire-Trésorière

ABSENCES

Madame	Angèle Roy	Siège	#3
Madame	Danielle Morin	Siège	#4

Monsieur Gaétan Morin, Maire déclare l'assemblée ouverte à 20h00

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

No: 1356-2012

Suivant la proposition de: Noël Lefebvre
Dûment appuyée par: Gilles Arbour
Il est résolu:

QUE le conseil municipal de Sainte Marcelline-de-Kildare adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

No: 1357-2012

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des procès-verbaux de la session régulière du 9 octobre et la session spéciale du 25 octobre 2012.

Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Réal Payette
Dûment appuyée par : Gilles Arbour
Il est résolu :



SESSION RÉGULIÈRE DU 12 NOVEMBRE 2012

D'APPROUVER les procès-verbaux de la session régulière du 9 octobre et la session spéciale du 25 octobre 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTION, 10 MIN. SELON LE RÈGLEMENT 131-92

Mme Constance Durocher dépose une pétition de 277 signatures – Hydro Québec Chamouchouane

5. CORRESPONDANCE

5.1. Dépôt du bordereau de la correspondance pour le mois d'octobre 2012.

6. RAPPORT DES COMITÉS, AD HOC, S'IL Y A LIEU

7. RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

7.1. Dépôt du rapport mensuel

Dépôt du rapport mensuel d'émission des permis et certificats de l'inspecteur en bâtiments du mois d'octobre 2012 (13 permis) pour un cumulatif de 206 permis pour l'année 2012.

8. TRÉSORERIE

8.1 Dépôt de la liste des comptes d'impôts fonciers impayés en date du 1er novembre 2012

No: 1358-2012

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 1022 et 1023 du *Code Municipal* (L.R.Q., c. C-27) la Municipalité a l'obligation de déposer en novembre la liste des débiteurs n'ayant pas acquitté, en tout ou en partie, leurs impôts fonciers suite à la préparation du rôle de perception et l'envoi des comptes de taxes.

Pour ce motif et

Suivant la proposition de : Gilles Arbour

Dûment appuyée par : Réal Payette

Il est résolu :

DE TRANSMETTRE à la MRC de Matawinie la liste d'impôts fonciers annexée aux présentes, à l'exclusion des impôts fonciers 2012 (seulement) pour en faire partie intégrante afin qu'ils soient vendus pour défaut de paiement des impôts fonciers.

D'AUTORISER la Directrice générale et Secrétaire trésorière à se porter adjudicataire au nom de la municipalité lors de ladite vente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



SESSION RÉGULIÈRE DU 12 NOVEMBRE 2012

8.2. Souper de Noël – Employé(e)s, Conseillers et Maire

No: 1359-2012

ATTENDU QUE la Municipalité veut récompenser ses employé(e)s en leur offrant un souper pour la période de Noël.

Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Noël Lefebvre
Dûment appuyée par : Serge Forest
Il est résolu:

D'APPROUVER les dépenses reliées au repas offert aux employé(e)s, conseillers et maire accompagné(e)s de leurs conjoint(e)s et appliquer la dépense estimée de \$1,300.00 au g/l 02-110-00-493.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Je soussignée Secrétaire trésorière, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants provenant de son fonds général pour pourvoir à ces dépenses

8.3. Contrats de déneigement 2012/2013

No: 1360-2012

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit reconduire ses contrats de déneigement pour la saison hivernale 2012/2013.

Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Noël Lefebvre
Dûment appuyée par : Gilles Arbour
Il est résolu :

D'OCTROYER les contrats de déneigement suivants pour la saison hivernale 2012/2013 et d'appliquer les dépenses aux postes budgétaires prévus à cet effet (tous les prix sont plus taxes) :

Exc. Urbain Morin (Lac Léon)	\$420,00
Exc. Serge Perreault (52ième Rue)	\$4 000,00
Mario Pelletier (18ième Rue)	\$1 300,00
Mario Pelletier (Chemin des Valois)	\$800,00
Marc Leblanc (Ch. Lac Grégoire)	\$12 500,00



SESSION RÉGULIÈRE DU 12 NOVEMBRE 2012

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4. Employé sur appel - Déneigement saison 2012/2013

No : 1361-2012

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit avoir une liste d'appel pour le déneigement.

Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Serge Forest
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu :

D'AUTORISER l'embauche, sur appel, d'Alain Giroux pour la période hivernale à un taux horaire de \$16.50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. PRÉSENTATION DES COMPTES

9.1. Approbation des déboursés. Salaires, et comptes fournisseurs pour le mois d'octobre 2012

No : 1362-2012

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des déboursés déjà effectués et à effectuer des comptes fournisseurs et des salaires du mois d'octobre 2012.

Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Noël Lefebvre
Il est résolu :

D'APPROUVER les déboursés des salaires et des comptes fournisseurs :

Déboursés	\$175 749,41
Salaires	\$22 670,36
Mensuels	\$39 674,67
	\$238 094,44

Représentés par chèques #P1200422 à #P1200468 & #C1200698 à #C1200787.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



SESSION RÉGULIÈRE DU 12 NOVEMBRE 2012

9.2. Dépôt du rapport du maire sur la situation financière de la Municipalité

No : 1363-2012

Le maire fait la lecture dudit rapport qui est annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante. Il sera distribué aux citoyens de la manière et au moment prescrit par le *Code Municipal*. La date fixée pour la séance spéciale du budget est le lundi 17 décembre 2012 à 20h00.

10. ENGAGEMENT DE CRÉDITS (DÉPENSES)

11. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

11.1. Règlement 351-2012 – Code d'éthique et déontologie (employé(e)s

No : 1364-2012

ATTENDU QU'un Avis de Motion du présent règlement a été donné à la session régulière tenue le 9 octobre 2012.

Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Serge Forest
Il est résolu :

D'ADOPTER le Règlement 351-2012 – Code d'éthique et déontologie (employé(e)s.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. AVIS DE MOTION

12.1. Règlement 352-2012 – Écuries (zone Pf)

No : 1365-2012

Conformément à l'article 493 du *Code municipal* (L.R.Q., c.C-27), il est donné à la présente séance par Serge Forest un avis de motion à l'effet qu'il sera déposé à une séance subséquente, pour adoption, un règlement concernant l'encadrement des Écuries dans la zone Pf, l'amendement du règlement de zonage 144-94. M. Forest demande également dispense de lecture dudit règlement.

13. AFFAIRES REPORTÉES



SESSION RÉGULIÈRE DU 12 NOVEMBRE 2012

14. PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

14.1. HLM Ste-Marcelline-de-Kildare – Budget 2012

No : 1366-2012

ATTENDU QUE le Conseil municipal a reçu 4 amendements au budget 2012 de la part de l'Office municipale d'habitation pour le HLM de Ste-Marcelline-de-Kildare et que selon les informations reçues un cinquième amendement est à prévoir.

ATTENDU QUE chaque changement implique une fluctuation dans le montant de la participation financière de la municipalité.

ATTENDU QUE le Conseil municipal a prévu un montant de \$7,115.00 à son budget 2012 basé sur les prévisions budgétaires déposées par L'OMH et il se doit de respecter le budget en cours.

Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Noël Lefebvre
Il est résolu :

DE DEMANDER au conseil d'administration du HLM de Ste-Marcelline-de-Kildare et l'OMH de justifier par écrit de façon détaillée tous les amendements apportés à leur budget 2012 et de faire parvenir le rapport d'explications à la conseillère responsable Mme Danielle Morin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.2. RÈGLEMENT D'EMPRUNT 257-2003

No : 1367-2012

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt 257-2003 a été adopté le 2 septembre 2003.

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt 257-2003 ne contient pas de clause permettant un paiement comptant aux propriétaires faisant parti du bassin de taxation.

Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Réal Payette
Dûment appuyée par : Noël Lefebvre
Il est résolu :

D'AMENDER le règlement 257-2003, à savoir:

- a) L'article 9. est modifié pour être remplacé, en son intégrité par le paragraphe suivant :



SESSION RÉGULIÈRE DU 12 NOVEMBRE 2012

«Article 9 - Paiement comptant (compensation)

Il est loisible à tout propriétaire visé par les dispositions de l'article 5 de payer en un versement la part du capital qui, à l'échéance de l'emprunt visé à l'article 2, aurait été fournie par la compensation exigée et imposée en vertu de l'article 5 du présent règlement. Ce paiement doit être fait au moins trente (30) jours avant la date prévue pour l'emprunt et pour tout renouvellement de celui-ci, suite à un avis donné par le secrétaire-trésorier.»

b) L'article 10. est ajouté :

«Article 10 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.»

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. PÉRIODE DE QUESTION (20 min. selon règlement N° 131-92)

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

No : 1368-2012

Pour ce motif et

Suivant la proposition de : Serge Forest

Dûment appuyée par : Gilles Arbour

Il est résolu :

QUE la présente session du conseil de Saint-Marcelline-de-Kildare soit levée à 21h05.

M. Gaétan Morin
Maire

Mme Catherine Haulard
Directrice générale, Secrétaire trésorière